

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER-2022-242-001 en date du 30 août 2022
portant implantation et répartition des bureaux de vote
dans les communes du département de la Lozère

Le préfet de la Lozère
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles R.40, L.16 ;

VU la circulaire NOR/INTA 1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER-2021-253-004 en date du 10 septembre 2021 modifiant l'arrêté n° PREF-DCL-BER-2021-242-001 en date du 30 août 2021 portant implantation et répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Lozère ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les lieux de vote et leur périmètre géographique, dans les communes du département de la Lozère, sont fixés conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Dans les communes à plusieurs bureaux de vote, les marinières, les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe pour lesquels il s'avère impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau, seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur de la commune.

ARTICLE 3 : Les dispositions fixées au présent arrêté entrent en vigueur le **1^{er} janvier 2023**.

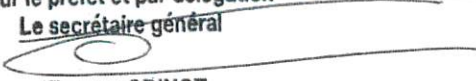
ARTICLE 4 : L'arrêté du 10 septembre 2021 susvisé est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général, le sous-préfet de Florac, les maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Lozère.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général


Thomas ODINOT

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

CHAUCHAILLES 48310	MAIRIE	Commune
CHAUDEYRAC 48170	MAIRIE – Salle du conseil municipal – Place de la Mairie	Commune
CHAULHAC 48140	MAIRIE - Salle du conseil	Commune
CHEYLARD L'EVEQUE 48300	SALLE POLYVALENTE – Le village	Commune
COLLET DE DEZE (LE) 48160	SALLE MUNICIPALE – Route Nationale 106	Commune
CUBIERES 48190	MAIRIE	Commune
CUBIERTTES 48190	MAIRIE	Commune
CULTURES 48230	MAIRIE	Commune
ESCLANEDES 48230	MAIRIE – Place de la mairie - LE BRUEL	Commune
FAGE MONTIVERNOUX (LA) 48310	MAIRIE	Commune
FAGE ST JULIEN (LA) 48200	MAIRIE	Commune
FLORAC TROIS RIVIERES 48400 Bureau centralisateur : BUREAU N° 2	BUREAU N° 1 - SALLE DES FETES - 3, place du Saguenay - FLORAC	- Quartiers situés au Sud du cours d'eau dit « Le Pêcher », - la partie Est de l'avenue Jean Monestier jusqu'au Pont de la Bécède (n°36 à 96, chiffres pairs uniquement), - quartiers situés sur la rive Est du cours d'eau « Le Tarnon » (l'Outre, Pont du Tarn, Formarès, Zone artisanale, St Julien du Gourg), - Les Hameaux de Brunen, Croupillac, Formarès, Gourdouy, Graihon, La Grange, Le Pradal, Les Praderies, La Rouvière, Tardonnenche, Valbelette, Valbelle, Le Viala de Grimoald.
	BUREAU N° 2 : MAIRIE – 2, Place Louis Dides - FLORAC	- Quartiers situés au Nord du cours d'eau dit « Le Pêcher », - Les Hameaux de Montells et Sallèges.
	BUREAU N° 3 : SALLE DES FETES - Village - LA SALLE PRUNET	Ancienne commune de LA SALLE PRUNET
FONTANS 48700	SALLE DE LA MAIRIE – LE BOURG	Commune
FOURNELS 48310	MAIRIE	Commune
FRAISSINET DE FOURQUES 48400	Salle communale – rue de la Mairie	Commune
GABRIAC 48110	MAIRIE	Commune
GABRIAS 48100	MAIRIE GOUDARD	Commune
GATUZIERES 48150	MAIRIE – Ancien Temple - Le village	Commune
GORGES DU TARN CAUSSES 48210 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 1 : Salle du conseil - SAINTE ENIMIE	Commune déléguée de SAINTE ENIMIE
	BUREAU N° 2 : Salle des fêtes - QUEZAC	Commune déléguée de QUEZAC
	BUREAU N° 3 : Mairie - MONTBRUN	Commune déléguée de MONTBRUN
GRANDRIEU 48600	MAIRIE	Commune
GRANDVALS 48260	SALLE POLYVALENTE - MAIRIE	Commune
GREZES 48100	ESPACE SOCIO-CULTUREL	Commune
HERMAUX (LES) 48340	MAIRIE	Commune
HURES LA PARADE 48150	MAIRIE – La Parade	Commune
		Commune
ISPAGNAC 48320	MAIRIE - LE PAVILLON – Chemin Royal	
JULIANGÈS 48140	MAIRIE	Commune
LACHAMP-RIBENNES 48700 Bureau centralisateur : BUREAU N° 2	Bureau n° 1 : MAIRIE – Place de l'Église - LACHAMP	Commune déléguée de LACHAMP
	Bureau n° 2 : Ancienne Mairie - RIBENNES	Commune déléguée de RIBENNES

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

		Martyrs, route du Mazet, rue de la Métallurgie, quartier Montplaisir, rue des Pénitents, Lot les Peupliers, chemin de Pineton, Impasse Piquetrabuc, chemin du Stade, rue des Teinturiers, rue Vidal, rue du Théron.
MAS SAINT CHELY 48210	MAIRIE	Commune
MASSEGROS CAUSSES GORGES 48500 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 1 : Mairie - LE MASSEGROS	Commune déléguée de LE MASSEGROS, LE RECOUX, SAINT ROMÉ DE DOLAN
	Bureau n° 2 : MAIRIE-ANNEXE - 24 Passage du Couvent - SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Commune déléguée SAINT GEORGES DE LEVEJAC
	Bureau n° 3 : MAIRIE-ANNEXE - LES VIGNES	Commune déléguée LES VIGNES
MENDE 48000 Bureaux centralisateurs : BUREAU N° 1 NORD pour Mende-1 et pour la commune BUREAU N° 6 SUD : pour Mende-2	BUREAUX NORD	
	Bureau n° 1 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUX (1 ^{er} préau)	Le Chapitre, Les Armes, avenue du 11 Novembre, Valcroze, avenue Jean Moulin, La Tour, Vachery, Crouzas, Chaumemillou, les Couars
	Bureau n° 2 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUX (1 ^{er} préau)	Les Boulaïnes, Chabannes, Chabrits, Bahours, Chanteruéjols, Le Mas, Rieucros, Les Mègres, Les Eglantiers, Castelsec, La Grande Roubeyrolle, Promenade du Vieux Pont, Avenue du 8 mai 1945 (impair du 14 à la fin)
	Bureau n° 3 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUX (2 ^e préau)	Causse d'Auge, Chaldecoste, Avenue Georges Clémenceau, la Couvertoirade, Les Iris, Les Liserons, Les Pousets, Avenue Nelson Mandela, Le Dévezou, Rue des Paradis, Avenue du 8 mai (partie), Altitude 800, Av. Gare, Av. Paulin Daudé, Les Mulets, Impasse et Rue des Fleurs, Rue Bellevue, Le Carmel.
	Bureau n° 4 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUX (2 ^e préau)	Route du Causse d'Auge (chiffres pairs) La Bergerie I et II, Les Grives, Chantepedrix, Chon Del Cabat, Ramades, Rivemale
	BUREAUX SUD	
	Bureau n° 5 : Maison de quartier François MITTERRAND - 14, Place de la Fraternité	Gardès, Pont Saint Laurent, Fontanilles, Allée Raymond Fages
	Bureau n° 6 : Espace Evènement Georges Frêche - Place du Foirail	La Vabre, Séjalan, Les Couars, Les Casernes, Saint Jean, Ramilles, la Thébaïde, le centre-ville, l'Aérodrome, Le Tivoli, Beauséjour
	Bureau n° 7 : Espace Evènement Georges Frêche - Place du Foirail	La Petite Roubeyrolle, les Carmes, Avenue Foch (côté pair) Faubourg Montbel, Pont Notre-Dame, Allée Paul Doumer, Allée des Souplrs, le Pré-Vival, L'Adoration, Piencourt, Enclos Roussel, Rue du Torrent, avenue du Père Coudrin (en partie), Janicots, Tilleuls, Colombier, Cité du Rance, Four Moulon, Chapelierou, Les Taillls
	BUREAU DE VOTE SPECIFIQUE	
Bureau n° 8 : Ecole Jean Bonijol - RUE DU PRE CLAUX - Salle des maîtres	<ul style="list-style-type: none"> • personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L.79 du code électoral ; • Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^e degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code ; • Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrit au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code. 	
MEYRUEIS 48150	Salle des mariages - Salle des fêtes - Rue de l'Ayrette	Commune
MOISSAC VALLEE FRANCAISE 48110	MAIRIE	Commune

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

RECOULES DE FUMAS 48100	MAIRIE – Salle communale Rez-de-Chaussée - 2 route du Pont du Sucre	Commune
RIMEIZE 48200	MAIRIE	Commune
ROCLES 48300	Salle d'animation – LE VILLAGE	Commune
ROUSSES 48400	Foyer rural – LE VILLAGE	Commune
ROZIER (LE) 48150	MAIRIE – Salle voutée – place de la mairie	Commune
SALCES (LES) 48100	MAIRIE – Salle du conseil	Commune
SAELLES (LES) 48230	MAIRIE – Rue des Fontaines	Commune
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE 48120	MAIRIE – Place du Breuil – Espace polyvalent « Christian Boulet »	Commune
SAINT ANDRE CAPCEZE 48800	MAIRIE – Le Village - l'Estrade	Commune
SAINT ANDRE DE LANCIZE 48240	MAIRIE – Salle du conseil – le village	Commune
SAINT BAUZILE 48000	MAIRIE - Village	Commune
SAINT BONNET DE CHIRAC 48100	MAIRIE – village des Bories	Commune
SAINT BONNET-LAVAL 48600	MAIRIE DE SAINT BONNET DE MONTAURoux	Commune nouvelle
SAINT CHELY D'APCHER 48200	Bureau n° 1 : HALLE AUX SPORTS Rue de la Halle	Rue des Sources, Rue Théophile Roussel (côté pair) Av de la République (côté pair du 2 au 20 bis), Rue des Charçaires, Rue des Fleurs, Av du Malzieu (du 0 au 23 et côté pair du 24 au 98), Rue Beauséjour, Rue Jean Chastel, Rue du Château, Place du marché, HLM Truc de Bringer, Espouzolles, Place du Portalet, Rue Beau Soleil, Rue du Mont Mouchet, Rue du Portalet, HLM Le Pont, Rue du Faubourg (côté impair du 1 au 45), Rue du Clocher, Rue des Arvernes, Chandaison, ESAT Civergols, Rue des Acacias, Rue des Mouchios, Rue des Aubépines, Rue des Cordeliers, Place du Foirail, Rue Fontcouverte, Av Pierre Pignide (côté impair du 1 au 69), Rue Occitane, Salle des Fêtes, Rue du Barruel, Impasse des Aubépines, Civergols, Rue des Abattoirs, Rue du Barry (du 1 au 8) Rue du Couderc, Pradels, Les Clauses, Rue des Pénitents, Rue des Genêts d'Or, Rue des Remparts, La Coste, Place du Pont, M.A.S. De Civergols, Rue du Donjon, Impasse du Versant, Rue des tilleuls, Av du Cimetière, Impasse de la Dabalade, Chemin du souvenir, Lot Truc de Bringer, Chemin de la Coste, Route de Chassignoles, Lot. Le Réadet, Rue des Airelles, Rue du Chèvrefeuille, Rue des Violettes, Voie des Prunelles, Voie du Chemin Vert, Impasse des Quatre-saisons, Voie du Réadet, Rocade Sud
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1		Rue du Dr Yves Dalle (du 0 au 32), Rue de la Gravlière, Rue Théophile Roussel (côté impair du 1 au 137) Rue du Dr Mallet (côté impair du 1 au 25), Rue du Dr Mallet (le 26), Lot. Montmartre, Quartier Salonique, Rue de

Annexe de l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BER- 2022-242-001 en date du 30 août 2022

SAINT JUERY 48310	MAIRIE	Commune
SAINT JULIEN DES POINTS 48160	Salle municipale - quartier de la Lèche	Commune
SAINT LAURENT DE MURET 48100	Salle des fêtes - le Bourg	Commune
SAINT LAURENT DE VEYRES 48310	MAIRIE	Commune
SAINT LEGER DE PEYRE 48100	MAIRIE	Commune
SAINT LEGER DU MALZIEU 48140	MAIRIE - Salle du Conseil Municipal - Village	Commune
SAINT MARTIN DE BOUBAUX 48160	MAIRIE	Commune
SAINT MARTIN DE LANSUSCLE 48110	MAIRIE - le village	Commune
SAINT MICHEL DE DEZE 48160	SALLE POLYVALENTE - le village	Commune
SAINT PAUL LE FROID 48600	ANCIEN PRESBYTERE	Commune
SAINT PIERRE DE NOGARET 48340	SALLE DES FÊTES	Commune
SAINT PIERRE DES TRIPIERS 48150	MAIRIE - LE TRUEL	Commune
SAINT PIERRE LE VIEUX 48200	VAREILLES	Commune
SAINT PRIVAT DE VALLONGUE 48240	SALLE DUSSAUT - Quartier de la Combe	Commune
SAINT PRIVAT DU FAU 48140	MAIRIE	Commune
SAINT SATURNIN 48500	SALLE COMMUNALE - Village	Commune
SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX 48170	Salle de la mairie - le Village	Commune
SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE 48110	ÉCOLE « Louis Veylet »	Commune
SAINTE EULALIE 48120	MAIRIE	Commune
SAINTE HELENE 48190	MAIRIE	Commune
SERVERETTE 48700	Salle polyvalente - Route Principale	Commune
TERMES 48310	MAIRIE	Commune
TIEULE (LA) 48500	MAIRIE - Salle rez-de-chaussée	Commune
TRELANS 48340	Salle des fêtes	Commune
VEBRON 48400	Salle des associations - Place de la Mairie	Commune
VENTALON EN CEVENNES 48240	Bureau n° 1 : MAIRIE - Le Géripon - SAINT FREZAL DE VENTALON	Ancienne commune de Saint-Frézal de Ventalon
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	Bureau n° 2 : MAIRIE annexe - Léziniér - SAINT ANDEOL DE CLERGUÉMORT	Ancienne commune de Saint-Andéol de Clerguémort
VIALAS 48220	MAISON DU TEMPS LIBRE	Commune
VILLEFORT 48800	MAIRIE - 19 RUE DE L'ÉGLISE	Commune